

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

du 12 mai 1977

Additif N° 77/252 /au Décret N°75/143
du 20 Mars 1975 et aux additifs N°75/261
du 21 Mai 1975 et 76/449 du 8/12/76 fixant
les indemnités de fonctions allouées aux
titulaires de certains postes administra-
tifs.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES

A l'annexe 1 :

Après :

37 - Directeur de la Presse Présidentielle -

AJOUTER :

38 - Chef Service Présidentiel de Photographie.

A l'annexe 2 :

Après :

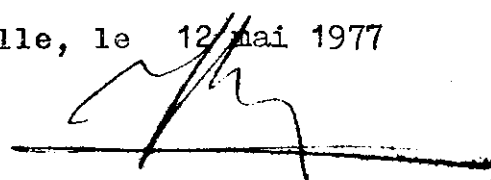
2 - 46 - Des délégués des Contrôleurs d'Etat.

AJOUTER :

2 - 47 - Les Chefs de Division à la Direction du Service
Présidentiel de Photographie.

Le reste sans changement.

Brazzaville, le 12 mai 1977


Le Colonel J. YH O M B Y - O PANGO